

Annexe I^{er} (visée aux articles 21 et 53)

§ 1^{er}. Liste des subsides 2007 par prose en charge.

a. Services gérés par un pouvoir organisateur privé avec une OM <= 60.

Service résidentiel pour jeunes.

	Scol + 75 Art. 29bis S	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol – 25	N Scol + 75 Art. 29bis NS	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol – 25
Déf. intel. lég.	27.092,15 €	26.434,33 €	26.103,47 €	22.814,33 €	27.092,15 €	26.434,33 €	26.103,47 €	22.814,33 €
Déf. intel. mod.	31.688,61 €	30.898,44 €	30.501,41 €	26.550,55 €	35.647,25 €	34.857,08 €	34.460,05 €	30.501,41 €
Déf. intel. sév. alité	37.170,70 €	36.135,31 €	35.617,61 €	30.444,52 €	43.083,42 €	42.051,91 €	41.538,11 €	36.376,69 €
Déf. int. sév. non al.	37.671,59 €	36.636,19 €	36.118,49 €	30.945,40 €	43.584,30 €	42.552,80 €	42.038,99 €	36.877,58 €
Déf. int. prof. alité	37.170,70 €	36.135,31 €	35.617,61 €	30.444,52 €	43.083,42 €	42.051,91 €	41.538,11 €	36.376,69 €
Déf. int. prof. non al. + troubles envahissant du dév.	37.671,59 €	36.636,19 €	36.118,49 €	30.945,40 €	43.584,30 €	42.552,80 €	42.038,99 €	36.877,58 €
Troubles caract.	37.340,44 €	36.351,76 €	35.853,52 €	30.906,20 €	42.272,20 €	41.283,51 €	40.789,17 €	35.853,52 €
Av/Ambl. – 12 ans	37.340,44 €	36.351,76 €	35.853,52 €	30.906,20 €	42.272,20 €	41.283,51 €	40.789,17 €	35.853,52 €
Av/Ambl. 12 ans et +	29.606,33 €	28.948,50 €	28.617,64 €	25.328,50 €	32.907,14 €	32.249,31 €	31.918,45 €	28.617,64 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de – 8 ans	47.590,51 €	46.274,85 €	45.617,03 €	39.034,86 €	54.180,45 €	52.860,91 €	52.203,08 €	45.617,03 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +	35.876,38 €	35.086,21 €	34.689,18 €	30.738,32 €	39.835,02 €	39.044,85 €	38.647,82 €	34.689,18 €
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. – 8 ans	39.281,65 €	38.246,25 €	37.728,55 €	32.555,46 €	44.435,27 €	43.403,77 €	42.889,96 €	37.728,55 €
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +	34.924,29 €	34.099,08 €	33.686,48 €	29.552,68 €	39.065,87 €	38.236,78 €	37.824,18 €	33.686,48 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	52.458,08 €	51.080,15 €	50.395,07 €	43.513,19 €	59.343,86 €	57.969,82 €	57.280,85 €	50.395,07 €
Affection chron. non-contagieuse	33.758,22 €	32.968,05 €	32.571,02 €	28.620,16 €	37.716,86 €	36.926,69 €	36.529,66 €	32.571,02 €
Autisme	37.340,44 €	36.351,76 €	35.853,52 €	30.906,20 €	42.272,20 €	41.283,51 €	40.789,17 €	35.853,52 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	52.458,08 €	51.080,15 €	50.395,07 €	43.513,19 €	59.343,86 €	57.969,82 €	57.280,85 €	50.395,07 €

Service résidentiel pour adultes.

	+ 75	50 à 75	25 à 50	– 25
A	37.683,24 €	36.920,69 €	36.535,64 €	32.707,80 €
B	39.607,30 €	38.803,23 €	38.403,08 €	34.390,27 €
C	48.209,29 €	47.156,07 €	46.631,35 €	41.372,79 €
Article 29bis	48.209,29 €	48.209,29 €	48.209,29 €	48.209,29 €

Service résidentiel de nuit pour adultes.

A	16.067,07 €
B	16.539,32 €
C et article 29bis	17.074,02 €
D	22.674,70 €

Service d'accueil de jour pour jeunes.

Déficiência intellectuelle légère	10.606,86 €
Déficiência intellectuelle modérée	12.328,07 €
Déficiência intellectuelle sévère	12.328,07 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. – 6 ans	17.679,21 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. de 6 ans et +	15.771,29 €
Troubles caractériels	16.194,83 €
Av/Ambl. – 12 ans	13.614,40 €

Av/Ambl. 12 ans et +	11.863,00 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans	16.959,67 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +	13.268,39 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 ans	17.154,79 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +	15.918,43 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	23.262,73 €
Autisme	16.194,83 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	23.262,73 €

Service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables.

Déficiência intellectuelle légère	13.348,91 €
Déficiência intellectuelle modérée	15.833,09 €
Déficiência intellectuelle sévère	15.833,09 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans	23.633,44 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. de 6 ans et +	20.853,52 €
Troubles caractériels	24.355,53 €
Av/Ambl. - 12 ans	17.699,74 €
Av/Ambl. 12 ans et +	15.149,49 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans	22.521,61 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +	17.176,40 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 ans	22.813,77 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +	21.010,53 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	31.606,57 €
Autisme	24.355,53 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	31.606,57 €

Service d'accueil de jour pour adultes.

A	16.696,70 €
B	16.895,82 €
C et article 29bis	23.820,39 €

Service de placement familial.

	7.213,78 €
--	------------

Service résidentiel de transition.

	12.500,76 €
--	-------------

b) Services gérés par un pouvoir organisateur privé avec une OM > 60.

Service résidentiel pour jeunes.

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol - 25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. intel. lég.	25.623,34 €	24.965,52 €	24.634,66 €	21.345,52 €	25.623,34 €	24.965,52 €	24.634,66 €	21.345,52 €
Déf. intel. mod.	30.219,80 €	29.429,63 €	29.032,60 €	25.081,74 €	34.178,44 €	33.388,27 €	32.991,24 €	29.032,60 €
Déf. intel. sév. alité	35.701,89 €	34.666,50 €	34.148,80 €	28.975,71 €	41.614,61 €	40.583,10 €	40.069,30 €	34.907,89 €
Déf. int. sév. non al.	36.202,78 €	35.167,38 €	34.649,68 €	29.476,59 €	42.115,49 €	41.083,99 €	40.570,18 €	35.408,77 €
Déf. int. prof. alité	35.701,89 €	34.666,50 €	34.148,80 €	28.975,71 €	41.614,61 €	40.583,10 €	40.069,30 €	34.907,89 €
Déf. int. prof. non al. + troubles envahissant du dév.	36.202,78 €	35.167,38 €	34.649,68 €	29.476,59 €	42.115,49 €	41.083,99 €	40.570,18 €	35.408,77 €
Troubles caract.	35.871,64 €	34.882,95 €	34.384,71 €	29.437,39 €	40.803,39 €	39.814,70 €	39.320,36 €	34.384,71 €
Av/Ambl. - 12 ans	35.871,64 €	34.882,95 €	34.384,71 €	29.437,39 €	40.803,39 €	39.814,70 €	39.320,36 €	34.384,71 €
Av/Ambl. 12 ans et +	28.137,52 €	27.479,69 €	27.148,83 €	23.859,70 €	31.438,33 €	30.780,50 €	30.449,64 €	27.148,83 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans	46.121,70 €	44.806,04 €	44.148,22 €	37.566,05 €	52.711,64 €	51.392,10 €	50.734,27 €	44.148,22 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +.	34.407,57 €	33.617,40 €	33.220,37 €	29.269,51 €	38.366,21 €	37.576,04 €	37.179,01 €	33.220,37 €

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol – 25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol – 25
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. – 8 ans	37.812,84 €	36.777,44 €	36.259,74 €	31.086,65 €	42.966,46 €	41.934,96 €	41.421,15 €	36.259,74 €
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +	33.455,48 €	32.630,27 €	32.217,67 €	28.083,87 €	37.597,06 €	36.767,97 €	36.355,37 €	32.217,67 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	50.989,27 €	49.611,34 €	48.926,27 €	42.044,38 €	57.875,05 €	56.501,01 €	55.812,04 €	48.926,27 €
Affection chron. non-contagieuse	32.289,41 €	31.499,24 €	31.102,21 €	27.151,35 €	36.248,05 €	35.457,88 €	35.060,85 €	31.102,21 €
Autisme	35.871,64 €	34.882,95 €	34.384,71 €	29.437,39 €	40.803,39 €	39.814,70 €	39.320,36 €	34.384,71 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	50.989,27 €	49.611,34 €	48.926,27 €	42.044,38 €	57.875,05 €	56.501,01 €	55.812,04 €	48.926,27 €

Service résidentiel pour adultes.

	+ 75	50 à 75	25 à 50	– 25
A	36.214,43 €	35.451,88 €	35.066,83 €	31.238,99 €
B	38.138,49 €	37.334,42 €	36.934,27 €	32.921,46 €
C	46.740,48 €	45.687,26 €	45.162,54 €	39.903,98 €

Service résidentiel de nuit pour adultes.

A	14.598,26 €
B	15.070,51 €
C	15.605,21 €
D	21.205,89 €

Service d'accueil de jour pour jeunes.

Déficiência intellectuelle légère	9.593,60 €
Déficiência intellectuelle modérée	11.314,80 €
Déficiência intellectuelle sévère	11.314,80 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. – 6 ans	16.665,94 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. de 6 ans et +	14.758,03 €
Troubles caractériels	15.181,57 €
Av/Ambl. – 12 ans	12.601,14 €
Av/Ambl. 12 ans et +	10.849,74 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de – 8 ans	15.946,41 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +	12.255,12 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. – 8 ans	16.141,53 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +	14.905,17 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	22.249,46 €
Autisme	15.181,57 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	22.249,46 €

Service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables.

Déficiência intellectuelle légère	11.960,69 €
Déficiência intellectuelle modérée	14.444,88 €
Déficiência intellectuelle sévère	14.444,88 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. – 6 ans	22.245,23 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. de 6 ans et +	19.465,30 €
Troubles caractériels	22.967,32 €
Av/Ambl. – 12 ans	16.311,52 €
Av/Ambl. 12 ans et +	13.761,28 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de – 8 ans	21.133,39 €

Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +	15.788,19 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. – 8 ans	21.425,56 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +	19.622,31 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	30.218,35 €
Autisme	22.967,32 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	30.218,35 €

Service d'accueil de jour pour adultes.

A	15.308,48 €
B	15.507,60 €
C	22.432,18 €

Service de placement familial.

	7.213,78 €
--	------------

Service résidentiel de transition.

	12.500,76 €
--	-------------

c) Services gérés par un pouvoir organisateur public avec une OM <= 60.

Service résidentiel pour jeunes.

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol – 25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol – 25
Déf. intel. lég.	25.675,59 €	25.067,93 €	24.762,30 €	21.723,99 €	25.675,59 €	25.067,93 €	24.762,30 €	21.723,99 €
Déf. intel. mod.	29.935,72 €	29.205,81 €	28.839,05 €	25.189,48 €	33.592,48 €	32.862,57 €	32.495,82 €	28.839,05 €
Déf. intel. sév. alité	35.003,88 €	34.047,44 €	33.569,22 €	28.790,62 €	40.476,75 €	39.523,91 €	39.049,28 €	34.281,47 €
Déf. int. sév. non al.	35.467,45 €	34.511,01 €	34.032,79 €	29.254,19 €	40.940,32 €	39.987,48 €	39.512,86 €	34.745,04 €
Déf. int. prof. alité	35.003,88 €	34.047,44 €	33.569,22 €	28.790,62 €	40.476,75 €	39.523,91 €	39.049,28 €	34.281,47 €
Déf. int. prof. non al. + troubles envahissant. du dév.	35.467,45 €	34.511,01 €	34.032,79 €	29.254,19 €	40.940,32 €	39.987,48 €	39.512,86 €	34.745,04 €
Troubles caract.	35.171,90 €	34.258,61 €	33.798,37 €	29.228,31 €	39.727,57 €	38.814,28 €	38.357,63 €	33.798,37 €
Av/Ambly. – 12 ans	35.171,90 €	34.258,61 €	33.798,37 €	29.228,31 €	39.727,57 €	38.814,28 €	38.357,63 €	33.798,37 €
Av/Ambly. 12 ans et +	28.026,44 €	27.418,77 €	27.113,14 €	24.074,83 €	31.075,54 €	30.467,87 €	30.162,24 €	27.113,14 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de – 8 ans	44.686,64 €	43.471,31 €	42.863,65 €	36.783,43 €	50.774,05 €	49.555,13 €	48.947,47 €	42.863,65 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +	33.865,12 €	33.135,21 €	32.768,45 €	29.118,88 €	37.521,89 €	36.791,97 €	36.425,22 €	32.768,45 €
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. – 8 ans	36.984,58 €	36.028,14 €	35.549,92 €	30.771,32 €	41.745,20 €	40.792,36 €	40.317,74 €	35.549,92 €
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +	32.959,67 €	32.197,40 €	31.816,26 €	27.997,70 €	36.785,43 €	36.019,56 €	35.638,42 €	31.816,26 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	49.234,03 €	47.961,18 €	47.328,35 €	40.971,26 €	55.594,72 €	54.325,46 €	53.689,03 €	47.328,35 €
Affection chron. non-contagieuse	31.882,54 €	31.152,63 €	30.785,87 €	27.136,30 €	35.539,30 €	34.809,39 €	34.442,64 €	30.785,87 €
Autisme	35.171,90 €	34.258,61 €	33.798,37 €	29.228,31 €	39.727,57 €	38.814,28 €	38.357,63 €	33.798,37 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	49.234,03 €	47.961,18 €	47.328,35 €	40.971,26 €	55.594,72 €	54.325,46 €	53.689,03 €	47.328,35 €

Service résidentiel pour adultes.

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	35.479,87 €	34.774,74 €	34.418,67 €	30.879,01 €
B	37.260,30 €	36.516,76 €	36.146,74 €	32.436,03 €
C	45.284,98 €	44.311,05 €	43.825,83 €	38.963,16 €

Service résidentiel de nuit pour adultes.

A	15.458,08 €
B	15.894,28 €
C	16.388,16 €
D	21.561,28 €

Service d'accueil de jour pour jeunes.

Déficience intellectuelle légère	10.154,09 €
Déficience intellectuelle modérée	11.750,53 €
Déficience intellectuelle sévère	11.750,53 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans	16.682,03 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. de 6 ans et +	14.923,68 €
Troubles caractériels	15.325,70 €
Av/Ambl. - 12 ans	12.939,42 €
Av/Ambl. 12 ans et +	11.325,23 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans	16.048,99 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +	12.630,46 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 ans	16.226,93 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +	15.087,57 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	21.909,34 €
Autisme	15.325,70 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	21.909,34 €

Service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables.

Déficience intellectuelle légère	12.732,53 €
Déficience intellectuelle modérée	15.035,69 €
Déficience intellectuelle sévère	15.035,69 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans	22.219,43 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. de 6 ans et +	19.659,13 €
Troubles caractériels	22.901,54 €
Av/Ambl. - 12 ans	16.759,93 €
Av/Ambl. 12 ans et +	14.411,00 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans	21.240,38 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +	16.292,73 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 ans	21.506,52 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +	19.845,92 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	29.684,04 €
Autisme	22.901,54 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	29.684,04 €

Service d'accueil de jour pour adultes.

A	15.821,61 €
B	16.005,08 €
C	22.471,75 €

Service de placement familial.

	6.833,86 €
--	------------

Service résidentiel de transition.

	11.732,43 €
--	-------------

d) Services gérés par un pouvoir organisateur public avec une OM > 60.

Service résidentiel pour jeunes.

	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol - 25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. intel. lég.	24.240,99 €	23.633,32 €	23.327,69 €	20.289,38 €	24.240,99 €	23.633,32 €	23.327,69 €	20.289,38 €
Déf. intel. mod.	28.501,11 €	27.771,20 €	27.404,44 €	23.754,87 €	32.157,87 €	31.427,96 €	31.061,21 €	27.404,44 €
Déf. intel. sév. alité	33.569,27 €	32.612,83 €	32.134,61 €	27.356,01 €	39.042,14 €	38.089,30 €	37.614,68 €	32.846,86 €
Déf. int. sév. non al.	34.032,84 €	33.076,40 €	32.598,18 €	27.819,58 €	39.505,71 €	38.552,87 €	38.078,25 €	33.310,43 €
Déf. int. prof. alité	33.569,27 €	32.612,83 €	32.134,61 €	27.356,01 €	39.042,14 €	38.089,30 €	37.614,68 €	32.846,86 €
Déf. int. prof. non al. + troubles envahissant. du dév.	34.032,84 €	33.076,40 €	32.598,18 €	27.819,58 €	39.505,71 €	38.552,87 €	38.078,25 €	33.310,43 €
Troubles caract.	33.737,29 €	32.824,00 €	32.363,76 €	27.793,70 €	38.292,96 €	37.379,67 €	36.923,02 €	32.363,76 €
Av/Amb. - 12 ans	33.737,29 €	32.824,00 €	32.363,76 €	27.793,70 €	38.292,96 €	37.379,67 €	36.923,02 €	32.363,76 €
Av/Amb. 12 ans et +	26.591,83 €	25.984,16 €	25.678,53 €	22.640,22 €	29.640,93 €	29.033,26 €	28.727,63 €	25.678,53 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans	43.252,03 €	42.036,70 €	41.429,04 €	35.348,82 €	49.339,44 €	48.120,52 €	47.512,86 €	41.429,04 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +	32.430,51 €	31.700,60 €	31.333,84 €	27.684,27 €	36.087,28 €	35.357,36 €	34.990,61 €	31.333,84 €
Troubles mot., dysmél., poliomy., malf. du squ. - 8 ans	35.549,97 €	34.593,53 €	34.115,31 €	29.336,71 €	40.310,60 €	39.357,75 €	38.883,13 €	34.115,31 €
Troubles mot., dysmél., poliomy., malf. du squ. 8 ans et +	31.525,06 €	30.762,79 €	30.381,65 €	26.563,09 €	35.350,82 €	34.584,95 €	34.203,81 €	30.381,65 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	47.799,43 €	46.526,57 €	45.893,74 €	39.536,65 €	54.160,11 €	52.890,85 €	52.254,42 €	45.893,74 €
Affection chron. non-contagieuse	30.447,93 €	29.718,02 €	29.351,26 €	25.701,69 €	34.104,70 €	33.374,78 €	33.008,03 €	29.351,26 €
Autisme	33.737,29 €	32.824,00 €	32.363,76 €	27.793,70 €	38.292,96 €	37.379,67 €	36.923,02 €	32.363,76 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	47.799,43 €	46.526,57 €	45.893,74 €	39.536,65 €	54.160,11 €	52.890,85 €	52.254,42 €	45.893,74 €

Service résidentiel pour adultes.

	+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A	34.045,27 €	33.340,13 €	32.984,07 €	29.444,41 €
B	35.825,69 €	35.082,15 €	34.712,13 €	31.001,42 €
C	43.850,37 €	42.876,44 €	42.391,22 €	37.528,55 €

Service résidentiel de nuit pour adultes.

A	14.023,47 €
B	14.459,67 €
C	14.953,55 €
D	20.126,67 €

Service d'accueil de jour pour jeunes.

Déficiência intellectuelle légère	9.166,27 €
Déficiência intellectuelle modérée	10.762,72 €
Déficiência intellectuelle sévère	10.762,72 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. – 6 ans	15.694,22 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. de 6 ans et +	13.935,86 €
Troubles caractériels	14.337,89 €
Av/Ambl. – 12 ans	11.951,60 €
Av/Ambl. 12 ans et +	10.337,41 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de – 8 ans	15.061,18 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +	11.642,64 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. – 8 ans	15.239,12 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +	14.099,76 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	20.921,52 €
Autisme	14.337,89 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	20.921,52 €

Service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables.

Déficiência intellectuelle légère	11.374,37 €
Déficiência intellectuelle modérée	13.677,53 €
Déficiência intellectuelle sévère	13.677,53 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. – 6 ans	20.861,27 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. de 6 ans et +	18.300,97 €
Troubles caractériels	21.543,38 €
Av/Ambl. – 12 ans	15.401,77 €
Av/Ambl. 12 ans et +	13.052,85 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de – 8 ans	19.882,23 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +	14.934,57 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. – 8 ans	20.148,36 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +	18.487,76 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	28.325,89 €
Autisme	21.543,38 €
Lésion cérébrale congénitale ou acquise	28.325,89 €

Service d'accueil de jour pour adultes.

A	14.463,45 €
B	14.646,92 €
C	21.113,60 €

Service de placement familial.

	6.833,86 €
--	------------

Service résidentiel de transition.

	11.732,43 €
--	-------------

§ 2. Les subventions par prise en charge qui figurent au § 1^{er} de la présente annexe ont été calculés par addition des montants suivants :

a) Pour les services autres que les services de placement familial et les services résidentiels de transition.

Montant n° 1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

2.767,31 € en service résidentiel <= 60 prises en charge;

2.752,78 € en service résidentiel > 60 prises en charge;

1.361,51 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une OM <= 60 prises en charge;

1.284,21 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une OM > 60 prises en charge;

1.038,99 € en service d'accueil de jour pour jeunes avec une OM <= 60 prises en charge;

1.027,37 € en service d'accueil de jour pour jeunes avec une OM > 60 prises en charge.

Montant n° 2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif).

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur privé :

8.212,61 € en service résidentiel <= 60 prises en charge;

6.541,78 € en service résidentiel > 60 prises en charge;

5.799,30 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une OM <= 60 prises en charge;

4.281,91 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une OM > 60 prises en charge;

5.445,38 € en service d'accueil de jour pour jeunes avec une OM <= 60 prises en charge;

4.281,91 € en service d'accueil de jour pour jeunes avec une OM > 60 prises en charge.

Ces montants sont obtenus par la multiplication des coefficients de subventionnement figurant à l'annexe XIII par les barèmes moyens suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

26.896,10 € pour le personnel administratif;

34.686,95 € pour les comptables;

24.143,46 € pour les ouvriers;

36.809,70 € pour les assistants sociaux;

41.423,33 € pour les directeurs dans les services dont l'OMR est <= à 60;

49.826,49 € pour les directeurs dans les services dont l'OMR est > à 60.

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

55,66 % en service résidentiel;

51,89 % en service d'accueil de jour.

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur public :

7.200,42 € en service résidentiel <= 60 prises en charge;

5.780,34 € en service résidentiel > 60 prises en charge;

5.054,98 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une OM <= 60 prises en charge;

3.774,12 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec une OM > 60 prises en charge;

4.750,31 € en service d'accueil de jour pour jeunes avec une OM <= 60 prises en charge;

3.774,12 € en service d'accueil de jour pour jeunes avec une OM > 60 prises en charge.

Ces montants sont obtenus par la multiplication des coefficients de subventionnement figurant à l'annexe XIII par les barèmes moyens suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

22.398,63 € pour le personnel administratif;

28.807,05 € pour les comptables;

21.839,43 € pour les ouvriers;

30.812,19 € pour les assistants sociaux;

35.414,37 € pour les directeurs dans les services dont l'OMR est <= à 60;

43.380,28 € pour les directeurs dans les services dont l'OMR est > à 60.

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

55,66 % en service résidentiel;

51,89 % en service d'accueil de jour.

Montant n° 3 (représentant une moyenne des charges de personnel éducatif).

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur privé.

Selon le type de prises en charge, les coefficients de subventionnement prévu au point a) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

37.351,94 € pour les psychologues, paramédicaux et personnel spécial;

35.098,64 € pour les éducateurs CI1, 2A et chef éduc.;

25.109,49 € pour les éducateurs CI EB, CI 3, puéricultrices et assimilés;

38.286,23 € pour les éducateurs chef de groupe.

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté.

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

59,36 % en service résidentiel;

51,89 % en service d'accueil de jour.

Pour les services gérés par un pouvoir organisateur public.

Selon le type de prises en charge, les coefficients de subventionnement prévu au point a) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

32.297,23 € pour les psychologues, paramédicaux et personnel spécial;

30.018,67 € pour les éducateurs CI1, 2A et chef éduc.;

22.852,99 € pour les éducateurs CI EB, CI 3, puéricultrices et assimilés;

34.015,30 € pour les éducateurs chef de groupe.

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté.

La somme des résultats est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

51,09 % en service résidentiel;

43,62 % en service d'accueil de jour.

Pour l'ensemble des services.

On applique ensuite le coefficient suivant compte tenu des disponibilités budgétaires :

82 % en service résidentiel pour jeunes;

82 % en service résidentiel de nuit pour adultes;

82 % en service résidentiel pour adultes;

70 % en service d'accueil de jour pour jeunes;

100 % en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés;

85 % en service d'accueil de jour pour adultes.

D'autre part, la répartition implicite de l'encadrement entre les éducateurs de "catégorie I" et de la "catégorie II" prévue par les coefficients du point a) de l'annexe XIV est réajustée annuellement par l'Agence.

Cette répartition rend compte de la moyenne par catégorie d'institutions constatée durant l'année de référence soit :

74,28 %	EDUC. I	/	25,72 %	EDUC. II	en service résidentiel pour adultes
87,14 %	EDUC. I	/	12,86 %	EDUC. II	en service résidentiel de nuit pour adultes
86,09 %	EDUC. I	/	13,91 %	EDUC. II	en service résidentiel pour jeunes
82,77 %	EDUC. I	/	17,23 %	EDUC. II	en service d'accueil de jour pour jeunes
91,00 %	EDUC. I	/	9,00 %	EDUC. II	en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables
84,42 %	EDUC. I	/	15,58 %	EDUC. II	en service d'accueil de jour pour adultes

b) Pour les services de placement familial.

Montant n° 1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

1.396,24 €.

Montant n° 2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif et éducatif).

Les coefficients de subventionnement prévus au point b) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans.

Pour les institutions privées :

36.809,70 € pour la fonction de directeur;

36.809,70 € pour la fonction d'assistant social et/ou éducateur (minimum cl. 2A);

37.351,94 € pour les psychologues et/ou paramédicaux;

24.503,70 € pour la fonction de commis.

Pour les institutions publiques :

30.812,19 € pour la fonction de directeur;

30.812,19 € pour la fonction d'assistant social et/ou éducateur (minimum cl. 2A);

32.297,23 € pour les psychologues et/ou paramédicaux;

22.217,28 € pour la fonction de commis.

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté.

La somme des résultats obtenus est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

51,89 % pour les institutions privées;

43,62 % pour les institutions publiques.

c) Pour les services résidentiels de transition.

Montant n° 1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

361,19 €.

Montant n° 2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif et éducatif).

Les coefficients de subventionnement prévus au point *b*) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

36.809,70 € pour les institutions privées;

30.812,19 € pour les institutions publiques.

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté.

La somme des résultats obtenus est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

55,89 % pour les institutions privées;

47,62 % pour les institutions publiques.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 21 juin 2007 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 octobre 1997 relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services résidentiels, d'accueil de jour et de placement familial pour personnes handicapées.

Namur, le 21 juin 2007.

Le Ministre-Président,

E. DI RUPO

La Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances,

Mme Ch. VIENNE